



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

**61^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 14 avril 2020 à 15 h 30

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

Tous les membres sont présents à 15 h 30. Toutefois, dû à un problème technique la séance débute à 15 h 55.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

2

20-211 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 30 mars 2020 et séances extraordinaires des 6 et 9 avril 2020 – Approbation des procès-verbaux

ADMINISTRATION

4. Règlement 94-2010-17 – Amendant le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
5. Règlement 95-2010-2 – Amendant le Règlement 95-2010 – Programme de rénovation et de restauration des façades commerciales – Adoption
6. Règlement 131-2015-1 – Amendant le Règlement 131-2015 – Programme d'aide financière à l'accessibilité universelle pour les établissements commerciaux – Adoption
7. Règlement 137-2016-1 – Amendant le Règlement 137-2016 – Programme d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale – Adoption
8. Règlement 151-2020-1 – Amendant le Règlement 151-2020 – Signalisation – Avis de motion
9. Règlement 151-2020-1 – Amendant le Règlement 151-2020 – Signalisation – Dépôt du projet
10. Règlement 158-2020 – Condition de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Adoption
11. Règlement 159-2019-1 – Amendant le Règlement 159-2019 – Tarification des services d'Hydro-Joliette – Adoption
12. Règlement 164-2019-2 – Amendant le Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Avis de motion
13. Règlement 164-2019-2 – Amendant le Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Dépôt du projet
14. Règlement d'emprunt 203 – Abattage, valorisation et remplacement des frênes atteints par l'agrile du frêne – Consultation écrite – Autorisation
15. Règlement d'emprunt 204 – Réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Consultation écrite – Autorisation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-04-2020

16. Centre de congrès – Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Fonds d’appui au rayonnement des régions – Demande de report de l’échéance de la subvention
17. Événements des mois de juin, juillet et août 2020 – Annulation
18. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Hébergement d’urgence Lanaudière – Dossier CMQ-50647
19. Résolution 20-062 – Programme d’échange intermunicipalités – Annulation et abrogation
20. Liste des comptes à payer du 18 au 31 mars 2020 – Approbation
21. Sûreté du Québec – Somme payable par la Ville de Joliette – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

22. Soumission numéro AP20-011 – Travaux d’arboriculture 2020 – Service d’arbres Nature inc. – Adjudication de contrat
23. Soumission numéro AP20-024 – Machinerie lourde – Taux de location 2020-2021 – Adjudication de contrats
24. Soumission numéro AP20-035 – Poteaux de bois – Stella-Jones inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

25. Travaux d’entretien au passage à niveau Gauthier Nord limitrophe à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies – Autorisation
26. Activités de financement d’organismes – Représentations diverses
27. Divers
28. Dépôt de rapports
29. Période de questions
30. Date et heure de la prochaine assemblée
31. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

3

20-212 – SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2020 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 6 ET 9 AVRIL 2020 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2020 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 6 et 9 avril 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2020 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 6 et 9 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

20-213 – RÈGLEMENT 94-2010-17 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-167 et 20-168, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-17 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster certains tarifs du service d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

20-214 – RÈGLEMENT 95-2010-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 95-2010 – PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE RESTAURATION DES FAÇADES COMMERCIALES – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-169 et 20-170, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 95-2010-2 amendant le Règlement 95-2010 relatif au programme de rénovation et restauration des façades commerciales afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière et de réduire le montant maximal de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

6

20-215 – RÈGLEMENT 131-2015-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 131-2015 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-172 et 20-173, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 131-2015-1 amendant le Règlement 131-2015 relatif au programme d'aide financière à l'accessibilité universelle pour les établissements commerciaux afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

20-216 – RÈGLEMENT 137-2016-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 137-2016 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-174 et 20-175, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 137-2016-1 amendant le Règlement 137-2016 relatif au programme d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale afin de permettre le transfert des sommes non engagées vers un autre programme d'aide financière de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

8 **20-217 – RÈGLEMENT 151-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2020-1 amendant le Règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

9 **20-218 – RÈGLEMENT 151-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2020-1 amendant le Règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10 **20-219 – RÈGLEMENT 158-2020 – CONDITION DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-178 et 20-179, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 158-2020 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette afin d'y inclure l'encadrement provisoire de l'usage cryptographique et l'ajout de certains éléments concernant l'absence de disposition en cas de modalités applicables dans le cas d'une facture transmise en retard.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

11

20-220 – RÈGLEMENT 159-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 159-2019 – TARIFICATION DES SERVICES D’HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l’avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-180 et 20-181, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D’ADOPTER le Règlement 159-2019-1 amendant le Règlement 159-2019 relatif à la tarification des services d’Hydro-Joliette afin d’abroger la définition « Règlement sur les conditions de services ».

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

12

20-221 – RÈGLEMENT 164-2019-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L’EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – AVIS DE MOTION

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d’une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 164-2019-2 amendant le Règlement 164-2019 relatif à l’utilisation de l’eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de reporter la date butoir pour les propriétaires d’ICI de se conformer au Règlement 164-2019 au 22 décembre 2020.

13

20-222 – RÈGLEMENT 164-2019-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L’EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – DÉPÔT DU PROJET

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 164-2019 amendant le Règlement 164-2019 relatif à l’utilisation de l’eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource afin de reporter la date butoir pour les propriétaires d’ICI de se conformer au Règlement 164-2019 au 22 décembre 2020, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

14

20-223 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 203 – ABATTAGE, VALORISATION ET REMPLACEMENT DES FRÊNES ATTEINTS PAR L'AGRILE DU FRÊNE – CONSULTATION ÉCRITE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 20-083 et 20-084, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 février 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 203 lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020, 222-2020, 388-2020 et 418-2020 qui déclarent et renouvèlent l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 :

« Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter; »

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement d'emprunt 203 est d'effectuer des travaux d'abattage, de valorisation et de remplacement des frênes atteints par l'agrile du frêne et est considéré comme une priorité pour tous les citoyens de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil sont en accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la publication d'un avis invitant les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la ville de Joliette à participer à une consultation écrite relativement au Règlement d'emprunt 203.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

TOUS les avis devant être adressés au service du Greffe avec la mention « Règlement d'emprunt 203 » doivent être physiquement reçus au 614, boulevard Manseau, Joliette (Qc.) J6E 3E4 ou par courriel à l'adresse : greffier@ville.joliette.qc.ca.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

20-224 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 204 – RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – CONSULTATION ÉCRITE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 20-139 et 20-140, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 204 lors de la séance ordinaire du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020, 222-2020, 388-2020 et 418-2020 qui déclarent et renouvèlent l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 :

« Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter; »

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement d'emprunt 204 est l'exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne et est considéré comme une priorité pour tous les citoyens de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil sont en accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

D'AUTORISER la publication d'un avis invitant les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la ville de Joliette à participer à une consultation écrite relativement au Règlement d'emprunt 204.

TOUS les avis devant être adressés au service du Greffe avec la mention « Règlement d'emprunt 204 » doivent être physiquement reçus au 614, boulevard Manseau, Joliette (Qc.) J6E 3E4 ou par courriel à l'adresse : greffier@ville.joliette.qc.ca.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

20-225 – CENTRE DE CONGRÈS – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – DEMANDE DE REPORT DE L'ÉCHÉANCE DE LA SUBVENTION

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle empêchant les activités reliées avec le projet d'un centre de congrès;

CONSIDÉRANT la forte possibilité d'une reprise lente des activités économiques et touristiques;

CONSIDÉRANT l'incertitude quant aux possibilités d'attroupement et de déplacement sur le territoire québécois et en provenance de l'extérieur de la province, essentiels aux activités touristiques et d'un centre de congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter l'échéance de la subvention du Fonds d'appui au rayonnement des régions au 31 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

20-226 – ÉVÉNEMENTS DES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2020 – ANNULATION

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle et la décision du gouvernement du Québec d'annuler les festivals, ainsi que les événements publics sportifs et culturels, intérieurs et extérieurs, jusqu'au 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

D'ANNULER les activités de rassemblement sur le territoire de la ville de Joliette jusqu'au 31 août 2020, notamment ceux nommés au tableau suivant :

JUN			
Évènement	Endroit	Responsable	Date
Fête O'Parc	Parc Louis-Querbes	CRÉDIL / Service des Loisirs et culture	06-juin
Marche du rein	Parc Louis-Querbes	Fondation du rein / Service des Loisirs et culture	07-juin
Relais pour la vie	Stade municipal (terrain)	Fondation du cancer / Service des Loisirs et culture	12-juin
Fête O'Parc	Parc Lajoie	Chevaliers de Colomb / Service des Loisirs et culture	13-juin
Exposition - Voitures anciennes	Parc Lajoie	Voitures anciennes / Service des Loisirs et culture	14-juin
Loterie culturelle	Endroit à confirmer	Ville de Joliette	16-juin
Grande Tablée	Place Bourget	SDCJ / Service des Loisirs et culture	17-juin
POW WOW	Parc Lajoie	Centre amitié autochtone / Service des Loisirs et culture	21-juin
Fête nationale	Parc Louis-Querbes	Service des Loisirs et culture	23-juin
JUILLET			
Vente trottoir	Centre-ville	SDCJ	Du 8 au 11 juillet
Musimidis	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et Opus 130	07-juil
Spectacle au parc	Parc Antonio-Barrette	Service des Loisirs et culture et CCD	08-juil
Tournoi de soccer national	LQ, Arthur-R, Cégep	Club soccer Lanaudière Nord	10 au 11 juillet
Spectacle d'humour au centre-ville	Place de la fresque	Centre culturel Desjardins	10-juil
Musimidis	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et Opus 130	14-juil
Spectacle au parc	Parc Antonio-Barrette	Service des Loisirs et culture et CCD	15-juil
Vendredi acoustique	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et CCD	17-juil
Musimidis	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et Opus 130	21-juil
Spectacle au parc	Parc Antonio-Barrette	Service des Loisirs et culture et CCD	22-juil
Festival Mémoire et racines	Place de la fresque	FMR	23-juil
Musimidis	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et Opus 130	28-juil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

Spectacle au parc	Parc Antonio-Barrette	Service des Loisirs et culture et CCD	29-juil
AOÛT			
Musimidi	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et Opus 130	04-août
Spectacle au parc	Parc Antonio-Barrette	Service des Loisirs et culture et CCD	05-août
Spectacle de l'Union musicale	Place Bourget	Union musicale de Lanaudière	08-août
Spectacle au parc	Parc Antonio-Barrette	Service des Loisirs et culture et CCD	12-août
Vendredi acoustique	Place Bourget	Service des Loisirs et culture et CCD	21-août
La Grande Cadence	Place de la fresque	Fondation des Samares	22-août

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

20-227 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – HÉBERGEMENT D'URGENCE LANAUDIÈRE – DOSSIER CMQ-50647

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme Hébergement d'urgence Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 10 novembre 2010 en faveur de l'organisme Hébergement d'urgence Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par Hébergement d'urgence Lanaudière visant l'immeuble situé aux 864-876, boulevard Manseau à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

19

20-228 – RÉSOLUTION 20-062 – PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERMUNICIPALITÉS – ANNULATION ET ABROGATION

CONSIDÉRANT la pandémie du coronavirus autant au Québec qu'en France;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ANNULER la participation de la Ville de Joliette au Programme d'échange intermunicipalités chapeauté par l'Association France-Québec pour la saison 2020.

D'ABROGER la résolution 20-062.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

20-229 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 18 AU 31 MARS 2020 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 3 334 809,32 \$ pour la période du 18 au 31 mars 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 18 au 31 mars 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 18 au 31 mars 2020

a. Liste des chèques émis :	384 186,76 \$
b. Liste des transferts électroniques :	198 854,36 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 302 756,97 \$
Total	3 885 798,09 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

21

20-230 – SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

CONSIDÉRANT la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 26 mars 2020, au montant de 2 981 997 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER la directrice Finances et trésorerie à effectuer à l'ordre du ministre des Finances les versements aux dates autorisées par le gouvernement du Québec ou un premier versement de 1 490 998 \$ au plus tard le 30 juin 2020, et un deuxième versement de 1 490 999 \$ au plus tard le 31 octobre 2020, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

20-231 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-011 – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2020 – SERVICE D'ARBRES NATURE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'arboriculture, soit l'abattage, l'élagage, l'haubanage et le déchiquetage de branches pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 24 mars 2020, 11 h;

ENTREPRISES	TAUX HORAIRE ÉQUIPE DE 3	TAUX HORAIRE ÉQUIPE DE 2	PRIX TOTAL AVANT TAXES
Service d'arbres Nature inc.	217,00 \$	177,00 \$	84 800,00 \$
Arbo-Design inc.	222,20 \$	174,50 \$	84 495,00 \$
Émondage Martel	220,00 \$	190,00 \$	86 500,00 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-011, le contrat pour les travaux d'arboriculture 2020, à l'entreprise « **Service d'arbres Nature inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **84 800,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

20-232 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-024 – MACHINERIE LOURDE – TAUX DE LOCATION 2020-2021 – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public pour l'obtention de taux de location de machinerie lourde nécessaire à l'exécution de divers travaux a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE 16 soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER les soumissions reçues telles qu'identifiées dans le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2020-2021 de la Ville de Joliette selon leurs taux unitaires soumis conformément à l'appel d'offres AP20-024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

20-233 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-035 – POTEAUX DE BOIS – STELLA-JONES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public pour l'achat de 96 poteaux de bois en cèdre rouge de l'Ouest ou des poteaux de bois traités au CCA/PA de différentes dimensions, soit :

- 7 poteaux de 35 pieds de classe 5;
- 33 poteaux de 40 pieds de classe 2;
- 12 poteaux de 40 pieds de classe 4;
- 32 poteaux de 45 pieds de classe 2;
- 10 poteaux de 50 pieds de classe 2;
- 2 poteaux de 55 pieds de classe 2.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 27 mars 2020;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Stella-Jones inc.	70 080,93 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-035, le contrat pour la fourniture de poteaux de bois, à l'entreprise « **Stella-Jones inc.** », au montant de **70 080,93 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

20-234 – TRAVAUX D'ENTRETIEN AU PASSAGE À NIVEAU GAUTHIER NORD LIMITROPHE À LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National devrait effectuer des travaux d'entretien au passage à niveau Gauthier Nord au point milliaire 101.28;

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts d'entretien est partagée entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation totale des coûts est évaluée à environ 134 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Ville de Joliette équivaut à ± 28 140 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé la dépense par le biais de la résolution 149-03-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la Ville de Joliette à générer une dépense d'environ 28 140 \$ pour l'entretien du passage à niveau Gauthier Nord au point milliaire 101.28.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

26

**20-235 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES –
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie actuelle oblige plusieurs organismes à annuler leurs événements bénéfiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE les achats de billets pour les événements organisés par les organismes suivants soient convertis en don pour la même valeur :

- L'Entraide pour la déficience intellectuelle;
- Fondation québécoise du cancer – Campagne de la jonquille;
- Fondation Richelieu;
- La Chorale des Chanteurs de la Place Bourget;
- Troupe Vocal 80;
- Fondation du Carré St-Louis;
- Société de l'Alzheimer;
- Coop d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif du Grand Joliette.

QUE les inscriptions aux événements suivants soient reportées à l'année prochaine :

- Le Défi ski Nicoletti;
- La course aux 1000 pieds.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

20-236 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2020;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de février 2020.

29

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-04-2020

30

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 27 avril 2020, à 15 h 30, par vidéoconférence.

31

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 11.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière